

Missions	SITUATION ACTUELLE		CREATION DU CNM				
	Opérateur	Moyens actuels (M€)	Proposition	Opérateur	Budget Cible (M€)	Financement public supplémentaire	Financement filière (M€)
<u>1. Observation</u>	CNV	0,7	Afin de doter l'Etat et la filière d'un outil performant d'observation du secteur, créer une direction des études à l'image de celle du CNC, dotée d'un budget minimum de l'ordre de 2 M€.	CNM	2,0	1,3	
<u>2. Centre de ressources</u>	IRMA	1,7	Intégrer les équipes de l'IRMA et leur confier la mission de concevoir, avec l'aide de la direction des études, une offre de services d'information adaptée aux besoins du secteur, en particulier dans les territoires. Développer une plateforme publique d'information sur la musique, intégrant une base de données professionnelle, adaptée et accessibles à tous les publics.	CNM	2,4	0,7	
<i>Frais de fonctionnement</i>		1,3			1,9	0,6	
<i>Production de ressources</i>		0,4			0,5	0,0	
<u>3. Action territoriale/EAC</u>			Dans le cadre des contrats de filière élaborés par le ministère, s'appuyer sur la relation privilégiée qui unira le CNM aux professionnels pour élaborer et mettre en œuvre des actions en faveur de l'accès à la culture et de l'EAC dans les zones rurales et urbaines prioritaires. Cette action pourrait être financée, sur une base volontaire, par une mutualisation de moyens consacrés par les OGC à des actions d'EAC.	CNM	3,0		3,0

Missions	SITUATION ACTUELLE		CREATION DU CNM				
	Opérateur	Moyens actuels (M€)	Proposition	Opérateur	Budget Cible (M€)	Financement public supplémentaire	Financement filière (M€)
4.1 Fonds de soutien spectacle vivant (hors fonds d'urgence)	CNV	40,3	Comme prévu initialement lors de la création du fonds de soutien/CNV, l'Etat assurerait le financement des frais de fonctionnement et autres charges, afin que l'intégralité du produit de la taxe sur la billetterie puisse être consacrée au soutien.	CNM	44,6	4,3	
Aides		34,9			39,2	4,3	
Frais de fonctionnement		4,3			4,3	0,0	
Autres charges		1,1			1,1	0,0	
Fonds d'urgences		3,4			0,0	0,0	
4.2 Fonds de soutien à la création musicale	FCM	5,1	Créer un fonds spécifiquement dédié aux éditeurs/auteurs/artistes afin d'accompagner la création et le développement des œuvres. Créer un fonds de soutien à la production phonographique de 5 M€ financé par le CNM. Compte tenu du relèvement du fonds de soutien spectacle vivant, cette action ne serait plus nécessaire. La direction de l'information et de la formation devra suivre la question de l'insertion dans la vie professionnelle et pourra financer des actions en la matière. Compte tenu de la montée en puissance du Bureau Export, cette action ne serait plus nécessaire. L'Etat contribue déjà à hauteur de 270 K€ au financement du FCM.	CNM	10,7	10,5	-4,9
Soutien aux éditeurs/créateurs (auteurs, artistes)		0,3			5,0	5,0	-0,3
Filière phonographique (dont aide au clip)		2,4			5,0	5,0	-2,4
Spectacle vivant		1,1			0,0	0,0	-1,1
Formation		0,4			0,0	0,0	-0,4
Export		0,2			0,0	0,0	-0,2
Frais de fonctionnement		0,7			0,7	0,5	-0,5

Missions	SITUATION ACTUELLE		CREATION DU CNM				
	Opérateur	Moyens actuels (M€)	Proposition	Opérateur	Budget Cible (M€)	Financement public supplémentaire	Financement filière (M€)
4.3. Fonds de soutien à l'innovation	DGMIC	1,5	Créer un fonds de soutien à l'innovation dont l'objet serait de servir réellement d'amorçage au financement de projets innovants en matière de technologie comme de services dans le domaine de la création et de la diffusion de musique.	CNM	4,5	3,0	
5. Gestion des crédits d'impôt		18,8		CNM	18,8	0,0	
<i>Phono</i>	DGMIC	9,0			9,0	0,0	
<i>Spectacle</i>	DGCA	9,6			9,6	0,0	
<i>Frais de fonctionnement</i>	DGMIC/D GCA	0,2	Transfert de personnels et de crédits		0,2	0,0	
6. Gestion des fonds PEPS		2,4	Administrer la gestion et le traitement des mesures Fonpeps en lieu et place de l'ASP	CNM	2,4		
<i>GIP Café Culture</i>		0,6			0,6		
<i>Edition phono</i>		1,8			1,8		
<i>Petites salles</i>							
7. Export	LE BUREAU EXPORT	4,9	Les organisations professionnelles souhaitent que le Bureau Export demeure un outil de filière. En outre, l'intégration au CNM obligerait à notifier le dispositif de soutien, or la Commission est par principe défavorable aux aides à l'export. Il est donc proposé de maintenir le Bureau Export autonome et d'assurer le financement de son projet stratégique, approuvé par le CA du 14 juin dernier, principalement au moyen d'une montée en puissance du financement des OGC. Toutefois, le CNM assurerait le financement public du Bureau Export sur la base d'une convention.	LE BUREAU EXPORT	10,0	0,2	4,9
Total financement public supplémentaire						20,0	
Total financement filière supplémentaire							3,0
Total budget CNM (intégrant les 3,5 M€ pour le Burex et les Fonds Peps)					73,3		
Total effort public périmètre CNM (intégrant les crédits d'impôt et les fonds PEPS ainsi que les 3,5 M€ pour le Burex)					91,9		
Total effort filière périmètre CNM + Burex							7,9